

ASSEMBLÉE NATIONALE23 avril 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CS48

présenté par
Mme Ménard**ARTICLE 6**

Après le mot :

« physique »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« scientifiquement prouvée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif ici est de proposer une rédaction objectivée du 5° de cet article afin d'éviter toute interprétation abusive de la situation du patient par le personnel médical qui pourrait être en charge d'assister ledit patient jusqu'à sa mort provoquée par une injection létale. Cette recherche d'objectivité scientifique manque en effet cruellement dans cet article pourtant majeur de ce projet de loi.